



Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13 des Statuts du District.

Par ailleurs, doivent être joints à la présente :

- La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entre eux,
- Une déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste (nb - sauf le candidat tête de liste qui fait cette déclaration ci-dessus),
- Une copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste,
- Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité.

LISTE DES MEMBRES

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Président</u> N°1				
<u>Vice-Président</u> <i>[le cas échéant]</i> N°2				
<u>Secrétaire</u> <u>Général</u> N°3				
<u>Trésorier</u> N°4				
<u>Arbitre</u> N°5				
<u>Educateur</u> N°6				



Femme N°7				
Médecin N°8				
N. 9				
N. 10				
N. 11				
N. 12				
N. 13				
N. 14				
N. 15				
N.16				
N. 17				
N. 18				



N. 19				
N. 20				
N. 21				
N.22				
N. 23				

Rappel : Cette liste doit obligatoirement comporter au moins un arbitre, un éducateur, une femme, un médecin